



**PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL  
du 5 novembre 2015, 20h**

**Présents** : Guy ROGUET, Béatriz MAYORAZ, Laurent VANDERSCHAEGHE, Myriam GRATS (*arrivée à 20h20*), Michel SALLIN, Christian DEFAGO, Olivier RAMBOSSON, Mihajlo ANDRIC, Eric COLLOMB, Isabelle FREYDOZ (*arrivée à 20h20*), Angela SIMONDETTO, Marie-Laure SERRE, Christelle SAGE, Cédric COGNIOL (*arrivé à 20h20*), Jean-Claude REY, Daniel GAYRAUD

**Absents excusés** : Anna ZANZOTTERA, Maurice BADIN

**Absents** : Marie-Pierre BENE

**Secrétaire de séance** : Michel SALLIN

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00*

**1. Présentation d'un projet d'échange scolaire avec la Finlande, intervention de Mme Miermon du Collège Rousseau**

Une demande de subvention est effectuée par Mme Miermon.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention pourra être allouée prochainement.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente (CM du 08.10.2015)**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sans modification.

**3. Contrôle des délégations de vote**

- Maurice BADIN à Mihajlo ANDRIC

**4. Désignation d'un secrétaire de séance**

Michel SALLIN est désigné secrétaire de séance selon l'ordre du tableau.

**5. Désignation des prochains invités du Conseil**

*Le secrétaire de séance lit la liste des prochains invités du Conseil.*

**6. Question d'un invité**

Monsieur le Maire évoque le courrier d'un administré invité au Conseil

**7. Ordre du jour**

**7.1. INSTANCES LOCALES**

*7.1.1. Composition des commissions communales et intercommunales*

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales précisant que des commissions municipales peuvent être créées, afin d'étudier les dossiers soumis au Conseil,

Considérant la délibération n°D2014-032 du 15 avril 2014, Création des commissions municipales,

Considérant que le Maire est Président de droit des commissions,

Considérant la démission de Madame Annick DUPRAZ,

Considérant la demande de Monsieur Daniel GAYRAUD d'intégrer les commissions communication et Economie,

Considérant la demande de Monsieur Daniel GAYRAUD de siéger dans les commissions intercommunales Transports et mobilité ainsi que Transfrontalière,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,  
Décide, à l'unanimité,**

- **D'ACTUALISER** la composition des commissions communales comme suit :

COMMISSIONS	MEMBRES
<b>ADMINISTRATION ET FINANCES</b>	Christelle SAGE, Christian DEFAGO, Eric COLLOMB, Laurent VANDERSCHAEGHE, Marie-Pierre BENE
<b>BATIMENTS</b>	Béatriz MAYORAZ, Olivier RAMBOSSON, Anna ZANZOTERRA, Mihajlo ANDRIC, Michel SALLIN, Jean-Claude REY, Maurice BADIN
<b>COMMUNICATION</b>	Laurent VANDERSCHAEGHE, Eric COLLOMB, Myriam GRATS, Cédric COGNIOL, Angela SIMONDETTO, Daniel GAYRAUD
<b>ECONOMIE</b>	Christian DEFAGO, Marie-Pierre BENE, Olivier RAMBOSSON, Daniel GAYRAUD
<b>ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS</b>	Marie-Laure SERRE, Christian DEFAGO, Béatriz MAYORAZ, Jean-Claude REY, Maurice BADIN
<b>SCOLAIRE</b>	Cédric COGNIOL, Marie-Laure SERRE, Anna ZANZOTERRA, Angela SIMONDETTO, Béatriz MAYORAZ, Myriam GRATS
<b>SOCIAL, ANIMATION, ET SPORTS</b>	Isabelle FREYDOZ, Anna ZANZOTERRA, Eric COLLOMB, Marie-Laure SERRE, Angela SIMONDETTO, Christelle SAGE, Béatriz MAYORAZ
<b>URBANISME</b>	Michel SALLIN, Mihajlo ANDRIC, Olivier RAMBOSSON, Myriam GRATS, Maurice BADIN
<b>VOIRIE, RESEAUX, MOBILITE</b>	Laurent VANDERSCHAEGHE, Christelle SAGE, Eric COLLOMB, Maurice BADIN, Daniel GAYRAUD

- **DIT QUE** Daniel GAYRAUD représentera la commune dans les commissions intercommunales « transfrontalière » et « mobilité et transport ».

#### *7.1.2. Election du délégué communautaire supplémentaire*

Vu l'article 4 de la loi n°2015-264 du mars 2015,

Vu l'article L. 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2015-0030 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la CCG

Considérant qu'en vertu de la nouvelle répartition des sièges au sein du conseil communautaire la commune de Feigères dispose d'un siège supplémentaire à pourvoir,

Une liste a été déposée et portée à la connaissance des conseillers municipaux, elle est composée de Béatriz MAYORAZ ;

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un second délégué qui siègera au Conseil communautaire,

#### **Le Conseil municipal,**

Après avoir procédé au vote,

**ELIT** le délégué communautaire supplémentaire suivant :

- **Béatriz MAYORAZ.**

17 POUR            0 ABSTENTION

## **7.2. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### *7.2.1. Contraction d'un emprunt auprès de La Banque Postale*

Christelle SAGE rappelle que pour les besoins de financement de la création du pôle de soin au chef-lieu de la commune, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000,00 EUR.

Christelle SAGE présente les offres de financement proposées par les différentes banques consultées ainsi que leurs conditions générales et notamment celle de la Banque Postale proposant l'offre la plus intéressante :

## Principales caractéristiques du contrat de prêt – BANQUE POSTALE

Score Gissler :	1A
Montant du contrat	500 000,00 EUR
Durée :	20 ans
Objet du contrat de prêt :	financer les investissements

### Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :	500 000,00 EUR
Versement des fonds :	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 04/01/2016 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel :	taux fixe de 2,19 %
Base de calcul des intérêts :	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts :	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement :	constant
Remboursement anticipé :	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement :	0,15 % du montant du contrat de prêt

Entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal,**  
**Décide, à la majorité,**  
*1 abstention*

- **DE CONTRACTER** un emprunt de 500 000 euros auprès de la Banque Postale selon les conditions énumérées,
- **DE DONNER MANDAT** à Monsieur le Maire pour la signature du contrat de prêt à intervenir avec La Banque Postale ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

### *7.2.2. Subvention à deux communes sinistrées du sud de la France*

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande formulée par l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Alpes Maritimes suites aux graves intempéries d'octobre 2015. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour plusieurs communes des Alpes-Maritimes et de Var.

Aussi, Monsieur le Maire propose-t-il d'allouer une subvention exceptionnelle de solidarité et d'aide humanitaire à deux communes de taille similaire à la nôtre :

- Théoule sur Mer, 1 526 habitants, pour un montant de 1 500€,
- Camps la Source, 1 788 habitants, pour un montant de 1 500€

**Le Conseil municipal,**  
**Décide, à l'unanimité,**

- **D'ALLOUER** une subvention de 1 500€ à la Commune de THEOULE SUR MER et une subvention de 1 500€ à la Commune de CAMPS LA SOURCE.
- **DE DONNER MANDAT** à Monsieur le Maire pour la signature de document afférent à la présente délibération.

### **7.3. CONVENTIONNEMENT**

#### *7.3.1. Convention avec Savoie Biblio – Assemblée des Pays de Savoie*

Le projet de convention entre la commune et l'Assemblée des Pays de Savoie vise à promouvoir et développer la lecture publique sur la commune : améliorer et animer la bibliothèque.

Pour cela, la commune s'engage à aider au bon fonctionnement de la bibliothèque (boîte au lettre, téléphone, ordinateur, connexion internet, paiement de matériel, etc). En contrepartie, Savoie biblio fourni certaines prestations tels que l'aide à l'investissement, formation des bénévoles, etc. Les services de Savoie biblio sont gratuits à l'exception de certaines actions culturelles pour lesquelles une participation de la commune est demandée (fonction du service).

En conséquence de quoi la commission association et culture propose d'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil municipal,  
Décide, à l'unanimité,**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et la charte des services associée ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### *7.3.2. Convention pour le déneigement 2015-2016*

Monsieur le Maire propose de faire effectuer le déneigement de la commune par Monsieur Patrice ROSTAING qui dispose des équipements nécessaires, d'autant que pour ce début d'année les nouveaux agents des services techniques n'auront pas été formés.

Une convention est nécessaire pour l'organisation du déneigement, l'autorisation à utiliser du matériel communal ainsi que les modalités d'utilisation.

En contrepartie de quoi une indemnisation sera faite selon les modalités suivantes :

##### **1. Tarif des heures de salage**

Tarif horaire de 52,00 € HT

##### **2. Tarif des heures de déneigement**

Tarif horaire 75,00 € HT

Par ailleurs, Patrice ROSTAING, coopèrera pour ce faire avec la SCEA Lyard comme il a été le cas l'an dernier. Un avenant à la convention avec la SCEA Lyard avait alors été rédigé dans cette optique, il convient de renouveler les dispositions de cet avenant pour prendre en compte les modifications d'organisation.

**Le Conseil municipal,  
Décide, à l'unanimité,**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec Patrice ROSTAING et l'avenant à la convention avec la SCEA Lyard ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **7.4. URBANISME**

#### **7.4.1. AUTORISATIONS D'URBANISME**

##### **7.4.1.1. Permis de construire**

- Mark Thoms : Construction de deux maisons, rte de Pré Vally
- SCIC HABITAT Rhône-Alpes (PC modificatif) : Modification de 4 logements en rez- de-chaussée en 4 logements livrés bruts à la Commune, Rte de Présilly

#### 7.4.1.2. Déclarations préalables

- Sergio Dello Buono : Construction d'un muret, 1100 route du Châble
- Sergio Dello Buono : Construction d'un muret et pose d'une clôture, 1100 route du Châble
- Marie-Claude Barberi : Rénovation de façades, isolation extérieure, 186 chemin Clos de Vigny
- Marion Broussard : Piscine, clôture et modification emprise de la terrasse, Chemin de Chez Villet
- Écorénove : Pose de panneaux photovoltaïques, 68 chemin sur les Vignes
- Isowatt Energies : Pose de panneaux photovoltaïques, 89 route de Songy
- Thierstein Mireille : Construction d'un abri ouvert, 1014 route de Malchamp

#### 7.4.1.3. Autorisation de travaux

- Vital Beauté : Demandes de dérogation, 246 chemin de chez Villet

#### 7.4.2. Déclaration d'intention d'aliéner

- vente parcelle ZH243(p), lieu dit « les Contamines », 601, route de Saint-Julien, 1 000m<sup>2</sup> de terrains à bâtir.

Vendeur : Jean-Claude VUAGNAT

Acquéreurs : Consorts GALLO

Aucune préemption du Conseil municipal.

#### 7.5. Questions diverses

- Centre de loisirs : La commission association/social explique avoir fait passé un sondage dans les classes de l'école afin de recenser les besoins en la matière.
- Skate-Parc : une demande de création a été transmise, la commission association/social étudie la demande et analyse les possibilités d'actions éventuelles.
- Finances : Monsieur le Maire fait un rappel à tous les conseillers sur la nécessité de réaliser des économies sur cette fin d'année mais également sur les prochaines années en raison de la baisse des dotations, de l'augmentation de la péréquation et du projet d'extension de l'école qui va fortement grever les finances communales.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30*

*Etabli à Feigères, le 10 novembre 2015*

Le Maire,  
Guy ROGUET

Le secrétaire de séance,  
Michel SALLIN



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'm sallin', is written over the name of the secretary of the meeting.